



Le Bulletin

de l'AGFV

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES DE VIROFLAY

Mars 2021 - n°33

Sommaire :

Assemblée Générale	Page 02	Chasse aux photos - Club des 5	Page 07
Nouveau bureau - Art floral	Page 03	Old Up : nos lectures	Page 08
La natalité	Page 04	En vrac	Page 09
La vie de nos familles	Page 05	UDAF : Point Conseil Budget	Pages 10 et 11
Aides aux familles - Brèves	Page 06	Le confinement	Page 12

Le mot du président :



Chères adhérentes, chers adhérents,

Votre ancien président, Benoit Le Guen, ayant déménagé en Bretagne dans le courant de l'année 2020, vos administrateurs ont décidé d'élire un nouveau bureau et de m'en nommer président. Je tiens à les remercier vivement et désire vous informer que je mettrai toute mon énergie au service « des intérêts matériels et moraux de la famille » et particulièrement des familles adhérentes de l'AGFV. Tous mes remerciements vont également à Benoît pour son action à la tête de l'association.

La pandémie de la Covid, en 2020 et maintenant en 2021, a provoqué, depuis le premier confinement, une grande perturbation dans nos activités et ceci s'est en particulier traduit par une baisse importante du nombre de familles adhérentes à notre association, puisque nous sommes passés de 355 adhérents pour l'année scolaire 2019-2020 à 140 adhérents à ce jour.

Toutes nos activités, comme les braderies et les activités pour adultes sont encore interdites actuellement. Cependant, avec l'accord de la Mairie, nous avons pu ré-ouvrir les cours pour les enfants à la Forge : les cours d'anglais et de dessin fonctionnent de nouveau, évidemment à effectif réduit et dans le strict respect des gestes barrières.

De plus, nous proposons un atelier d'art floral réservé aux enfants à l'occasion de la fête des mères.

La situation sanitaire actuelle a aussi des conséquences importantes sur la santé mentale des familles, à cause du confinement, du télétravail total ou partiel, du chômage dans certaines activités considérées comme « non essentielles », de la garde des enfants privés d'école, de l'impossibilité de réunions familiales, de la solitude des grands-parents et de celle des étudiants, de la privation de réunions entre amis...

Au niveau de l'AGFV, nous cherchons à maintenir autant que possible les liens avec vous, chers adhérents et adhérentes. C'est pourquoi nous maintenons la publication du bulletin et nous le complétons par un courriel régulier appelé "Flash". Les informations que vous y trouverez seront détaillées sur notre site internet.

Enfin, dans ce cadre, nous souhaitons vous solliciter pour raconter comment vous vivez cette période bien particulière et vous proposons une chasse aux photos. Vous trouverez toutes les précisions dans les pages de ce bulletin.

Dans cette crise, où la distanciation physique est actuellement le seul moyen d'éviter la Covid, faisons ensemble tout notre possible pour maintenir malgré tout, nos liens familiaux, amicaux et de voisinage, qui sont sources de joies et de bonheur.

Bien cordialement

Eric Fortuit

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Assemblée générale du 10 Février 2021 et élection du nouveau bureau de l'AGFV

Le président Benoît Le Guen, ayant déménagé en juin 2020, il était nécessaire de le remplacer.

L'Assemblée Générale qui devait se tenir le 9 décembre 2020 a dû être annulée à cause du 2^{ème} confinement. Nous avons donc choisi la date du 10 février pour tenir cette assemblée.

Le contexte sanitaire étant très incertain, et afin de ne pas reporter encore l'assemblée, nous avons finalement opté pour une assemblée virtuelle. Notre président, Benoît Le Guen a donc préparé un rapport moral, d'activité et financier qui a été envoyé par mail aux adhérents. La possibilité de voter par internet a été proposée, afin que chacun d'entre vous puisse donner son avis sur l'activité de l'association pour l'exercice courant de début Septembre 2019 à fin Août 2020.

Le vote électronique a été bien perçu, puisque 65 adhérents ont voté, s'ajoutant aux 30 pouvoirs déjà reçus pour l'assemblée initialement prévue le 9 décembre 2020. A noter que cette procédure d'assemblée virtuelle et de vote électronique a été pour la première fois utilisée et s'est parfaitement déroulée.

- **Rapport moral du Président et première résolution**

Le nombre d'adhérents a baissé à 355 (393 l'année précédente), en partie à cause du premier confinement. La croisière en bateau-mouche sur la Seine et la visite de l'exposition sur Charlotte Perriand à la Fondation Louis Vuitton ont été de vifs succès, de même que les braderies, 3 sur les 4 ayant pu se dérouler avant le confinement.

Pendant le confinement, les cours et autres activités ont été supprimés. La reprise d'activités à partir du 13 mai a été partielle à cause de la mise en place des gestes barrière.

Au plan national l'AGFV a rappelé son opposition à la loi sur la bioéthique autorisant la PMA (procréation médicalement assistée) pour toutes, remboursée, sans critère d'infertilité, en ce qu'elle ne tient pas compte de l'intérêt de l'enfant, privé ainsi de père.

Première résolution : Le rapport moral a été adopté par 93 voix et 2 abstentions.

- **Rapport financier de l'activité cours par Luc Franquet**

Les cours d'anglais ont concerné 44 élèves pour 7h de cours hebdomadaires.

Les cours de dessin 22 élèves pour 3h30 hebdomadaires.

Le résultat de l'activité cours se solde par un résultat négatif de 117 €, suite à la prise en charge partielle des salaires des professeurs par l'état et le remboursement aux parents des cours qui n'ont pu avoir lieu du fait du confinement.

- **Rapport financier de l'AGFV par Eric Fortuit**

La Covid a eu un impact négatif sur l'activité, qui se traduit par un résultat faiblement positif de 168 €.

Deuxième résolution : le rapport financier a été adopté par 94 voix et 1 abstention.

- **Vérification des comptes par Dominique Chasseguet**

Le vérificateur des comptes a trouvé les comptes de l'association exacts et sincères et propose aux adhérents de donner quitus au Président et au Conseil d'administration pour sa gestion durant la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 Août 2020.

Troisième résolution : le rapport du vérificateur des comptes a été adopté par 94 voix et 1 abstention.

- **Rapport d'activité**

Les différentes activités ont été rappelées : 3 braderies qui ont eu un vif succès, les cours de cuisine, l'art floral et le groupe Old Up. Les 4 bulletins annuels ont été diffusés, le 4^{ème} uniquement par internet.

Quatrième résolution : le rapport d'activité a été adopté par 94 voix et 1 abstention.

- **Élection d'un nouvel administrateur et renouvellement de 5 administrateurs**

Cinquième résolution : Luc Franquet est élu par 92 voix et 3 abstentions.

Sixième résolution : les 5 administrateurs ont été renouvelés par 94 voix et 1 abstention.

Conseil d'administration du 11 Février 2021

Le Conseil d'administration s'est réuni le 11 Février 2021, le lendemain de l'AG.

Il est composé de : Jeanine ALLARY, François de BONY, Elisabeth de La FOREST DIVONNE, Eric FORTUIT, Luc FRANQUET, Isabelle FURON, Catherine GAYRAL, Marie-France de GESTAS, Odile LACHAUD, Benoit LE GUEN, Catherine LE REVEILLÉ, Alette de LARMINAT, Elisabeth de MAREUIL, Béatrice MARTIN, Philippe MESNARD, Sylvie MORISSE, Régine MOULIN FOURNIER

Le Conseil a procédé à l'élection des membres du bureau, qui ont été élus à l'unanimité.

Le président remercie tous les administrateurs pour leur confiance. Il remercie aussi chaleureusement, au nom des membres du Conseil et en son nom personnel, Benoît le Guen, qui durant 3 ans a assuré la présidence de l'association à la satisfaction de tous et qui continue, malgré la distance, à participer aux travaux du Conseil en le faisant profiter de son expérience.

Président : Eric Fortuit

Nous habitons Viroflay depuis 1983 avec mon épouse. Nous sommes originaires de Lille et sommes venus à Viroflay suite à une mutation professionnelle. J'ai travaillé au sein d'une grande société chimique française, où j'ai fait toute ma carrière, après des études d'ingénieur à Lille et aux Etats Unis. Nous avons eu deux filles, qui sont maintenant mariées et sommes 5 fois grands-parents. Devenu trésorier de l'AGFV en 2019 grâce à Catherine le Reveillé, que je remercie, je remplace Benoît Le Guen, parti en Bretagne.



Vice-Présidente
Catherine le Reveillé



Trésorier
Luc Franquet



Secrétaire
Isabelle Furon

ART FLORAL SPÉCIAL FÊTE DES MÈRES

A l'occasion de la Fête des Mères, Bernadette Galand, responsable de nos échanges de savoirs "Art Floral", propose d'apprendre à vos enfants (à partir de 6 ans) à réaliser une jolie composition florale. Étant donné que nous ne pouvons réunir dans notre local de la Forge que six enfants à la fois, elle organisera deux groupes consécutifs :

le samedi 29 mai à 14h30 et à 16h

Inscrivez rapidement vos apprentis fleuristes auprès d'elle : 01 30 24 45 68.

L'association fournira le matériel et les fleurs contre une participation de **5 euros** par bouquet réalisé.



LA NATALITÉ

La natalité française est en berne

Le bilan publié par l'INSEE le 19 janvier dernier fait état d'un nombre de naissances au plus bas depuis 1945 : 743 000 enfants sont nés en 2020, soit 13 000 de moins qu'en 2019 et la tendance se poursuit avec une baisse de 13 % des naissances sur le mois de janvier 2021... On espérait un effet « confinement » qui n'a pas eu lieu. Bien que la France demeure le pays le plus fécond d'Europe, le nombre de naissances diminue chaque année depuis 6 ans.

Pourtant le désir d'enfant est très présent. Selon une récente étude de l'UNAF, les Français veulent, ou auraient voulu, en moyenne 2,39 enfants. Or, la fécondité en France est de 1,87 enfants par femme, bien en deçà du seuil de renouvellement des générations, établi à 2,05 enfants. En 2006-2014, nous avons atteint le chiffre de 2.

Cette natalité défaillante fait courir un risque important à l'équilibre de notre système de solidarité (retraites, sécurité sociale...) qui repose sur la démographie.

Cette baisse marquée et rapide s'explique par plusieurs facteurs :

- **la diminution du nombre des femmes en âge de procréer (20-40 ans)**

L'âge de la première maternité est de plus en plus tardif, en moyenne au-delà de 30 ans. Comme la fécondité décroît avec l'âge, il est plus difficile d'être enceinte et les grossesses sont souvent traitées plus comme une pathologie qu'un processus naturel, ce qui est source de stress. Le temps imparti pour avoir une famille nombreuse devient beaucoup plus court !

- **L'infertilité touche aujourd'hui un couple sur 6 et 3 % des enfants naissent par PMA**

Selon l'observatoire épidémiologique et l'INSERM, la perspective est dramatique : « chez les mâles nord-américains, européens, australiens et néo-zélandais, les taux de fertilité ont baissé de 50 à 60 % entre 1973 et 2011... Si on extrapole ces chiffres, les hommes auront perdu l'intégralité, ou presque, de leurs capacités de reproduction d'ici la fin du siècle ».

Espérons qu'ils se trompent !

En France, les experts ont constaté une baisse significative et continue de 32,2 % de la concentration spermatique. Il est urgent de traiter ce problème de fertilité sans doute lié à notre mode de vie et notre alimentation... ce devrait être une grande cause nationale !

- **Cette dénatalité est sans doute le signe de difficultés et de contraintes croissantes pour les familles**

Depuis une dizaine d'années, les familles ont été malmenées par les gouvernements successifs. Elles ont subi la réduction de leurs prestations monétaires (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant, allocations familiales...), des hausses fiscales importantes (augmentation de la TVA, dégradation du Quotient Familial de l'IRPP), des augmentations de tarifs pour la cantine, les transports scolaires, et la réforme du congé parental.

L'État a fait ainsi 2,63 milliards d'économies.

Il est plus que nécessaire de redynamiser les actions envers les familles. Quels sont leurs besoins ?

- **Tout d'abord avoir confiance dans l'avenir**

La situation sanitaire nous fait vivre dans une société qui a peur. Le nombre de naissances en janvier le confirme. Selon D. Breton, démographe à l'INED « il est possible qu'une certaine pression sociale s'exerce sur les familles selon laquelle, 3 enfants, c'est trop. Le message envoyé par les pouvoirs publics a peut-être opéré une délégitimation de la famille nombreuse ». Il y a aussi la pression des écologistes qui prônent de renoncer à la maternité pour provoquer un changement radical de politique climatique : un enfant de moins permettrait d'éviter 58 tonnes de CO₂ par an ! Certains médias relaient ces idées à la suite du mouvement des GINKS (Green Inclination No Kids) aux USA ou du collectif birthstrike en GB. Mais croire que la pression démographique aggrave le climat n'est pas exact car ce sont les pays d'Afrique subsaharienne qui connaissent le taux de croissance démographique le plus élevé alors que leur contribution aux gaz à effet de serre est très faible, selon l'étude « carbone et inégalités : de Kyoto à Paris ».

- **La famille doit reposer sur un véritable engagement des conjoints dans la durée**

Or, on assiste à une précarité du mariage qui perd son rôle protecteur de la cellule familiale. La loi du 23 mars 2019, applicable à partir du 1er janvier 2021, facilite encore plus le divorce. Nous avons déjà 250 000 divorces par an et, par conséquent, un nombre très important de familles monoparentales, trop souvent précaires.

Nous avons étudié dans un de nos bulletins l'impact du divorce des parents sur la vie familiale future de leurs enfants. Le divorce doit redevenir un acte particulier et ne pas permettre un changement trop facile de partenaires !

- **Pour concrétiser leur désir d'enfant, les parents ont besoin d'être aidés**

Le couple doit faire des choix. Aujourd'hui, le plus important est la poursuite de la vie professionnelle de la mère à temps plein, surtout pour des raisons financières, un seul salaire n'étant plus suffisant. Or, « l'attention portée aujourd'hui à l'enfant, à son développement, nécessite une mobilisation inédite qui rend difficile, à moins de ne faire que cela, d'avoir plus de 2 enfants », analyse le sociologue François de Singly.

L'implication des pères dans le partage des tâches pourrait rééquilibrer, mais les pères de 3 enfants ont tendance à augmenter leur temps de travail pour raisons financières.

En effet, avoir 3 enfants n'est pas neutre pour une famille. Selon l'UNAF « il faut disposer de 4 000 € par mois pour élever confortablement 3 enfants, contre 3 100 € pour 2 ». Les chiffres qu'avance l'UNAF sont des moyennes nationales. En région parisienne, il faut les revoir à la hausse si on prend en compte le coût réel des logements. Le 3ème enfant est celui du choix de vie, quand on sait qu'il ne reste aux parents de 3 enfants que 10 heures par jour de temps personnel pour dormir, se laver, se détendre, selon les estimations de l'INED en 2015. Ce qui est très peu !

La naissance du 3ème enfant signifie pour l'un des 2 parents la réduction de son activité professionnelle. En 2006, seulement 14,6 % des mères de 3 enfants vivant en couple travaillaient à temps plein, contre 30 % des mères de 2 enfants. Les familles de 3 enfants et plus, sont en voie de disparition et ce sont pourtant elles qui boostent la natalité. Il fut un temps lointain (sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing) où des aides particulières et conséquentes étaient versées spécialement pour le 3ème enfant (10 000 francs). Mais, depuis, la politique familiale a laissé place à une politique sociale à l'adresse des familles à très petits revenus.

A ces brimades financières sont venus s'ajouter un tas de mesures pour compliquer un peu plus la vie des familles, comme la réforme des rythmes scolaires ou la baisse des dotations aux communes, qui construisent moins de crèches.

Tous ces éléments additionnés créent un effet global insécurisant. Magali Mazuy, chargée de recherche à l'INED, nous fait part de son analyse : « il est possible que la période de forte austérité et de précarisation de la jeunesse que nous connaissons actuellement ait un impact sur la manière dont elle va se projeter, même si les injonctions à avoir des enfants restent très puissantes ».

Les enfants ont toujours été un gage de dynamisme pour un pays. Comme d'autres pays européens, dont la Hongrie, il serait peut-être temps de prendre en compte les difficultés des familles en rendant son efficacité à notre politique familiale.

Béatrice Martin

LA VIE DE NOS FAMILLES

GRANDS-PARENTS

Ils sont heureux de nous annoncer la naissance de leurs petits-enfants.

Anne et Michel de La Burgade : **Colombe**, le 13 septembre 2020, chez Emmanuel et Laure

Rosane et Benoît Le Guen : **Agathe**, le 15 octobre 2020, chez Charles et Laëtitia à Versailles

François de Bony : **Raphaëlle**, le 22 février 2021, chez Ferréol et Hortense à Paris

DÉCÈS

Geneviève Vuilquez, le 13 juillet 2020, à Marseille

Madame Thérèse Le Guen, le 27 novembre 2020, 97 ans, maman de Benoît

À leurs enfants et à toute la famille, l'AGFV adresse ses très sincères condoléances.



AIDES AUX FAMILLES : PETIT RAPPEL

Notre politique familiale a été grignotée au fil des ans et ce qu'il en reste est le plus souvent soumis à des conditions de ressources... ceci est peu lisible pour les familles et je vous engage à consulter le site de la caisse d'allocations familiales.

Pour mémoire, voici ce qui existe :

La PAJE, Prestation d'Accueil du Jeune Enfant, sous conditions de ressources, est possible quelle que soit votre situation familiale et votre nationalité.

L'allocation de base, selon les revenus va de 171,34 € à 85,87 € par mois, du jour de la naissance de l'enfant jusqu'à ses 3 ans.

La PAJE comprend également :

La prime de naissance : 947,34 €, versée dans les 2 mois qui suivent la naissance.

Le complément de libre choix de mode de garde : quand on travaille et selon les revenus, la CAF prend en charge une partie de la rémunération du salarié qui garde votre enfant, ou du montant versé à la structure de garde.

La prestation partagée d'éducation de l'enfant : si l'un des 2 parents réduit son temps de travail ou s'arrête de travailler.

Le parent isolé peut percevoir, sans condition de

ressources, une allocation de soutien familial de 115,99 € par mois, par enfant, jusqu'à ses 21 ans.

Les allocations familiales : il faut avoir au moins 2 enfants de moins de 20 ans. A partir de la naissance du 2ème enfant, on peut percevoir un montant allant de 132,61 € à 33,50 €, selon les ressources du foyer. Pour 3 enfants les sommes allouées vont de 302,51 € à 75,63 €.

Le complément familial : pour les familles d'au moins 3 enfants de plus de 3 ans et de moins de 21 ans, sous condition de ressources, 257,63 € à taux plein, 171,73 € à taux partiel.

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé : de 132,61 € à 1 701,31 € par mois, parce qu'elle prend en compte le coût du handicap, la cessation ou la réduction d'activité professionnelle d'un parent, l'embauche d'une tierce personne. Cela dépend aussi du taux d'incapacité de l'enfant.

On ne peut que déplorer les montants dérisoires alloués aux familles quand le coût de l'enfant est largement supérieur. Cela ne contribue certainement pas à soutenir la natalité.

Béatrice Martin

BRÈVES

Loi Gaillot

La proposition de loi Gaillot devait passer en février à l'Assemblée Nationale en seconde lecture.

Elle a été retirée de l'ordre du jour : les députés LR avaient déposé 470 amendements, ce qui demandait plus de temps que le temps imparti.

Rappelons que cette proposition permettrait de faire passer de 12 à 14 semaines la possibilité d'avorter. Elle supprimerait la double clause de conscience des médecins et des auxiliaires médicaux, et donnerait aux sages femmes la possibilité de procéder à des avortements.

Sondage

Selon un sondage IFOP paru en février sur la loi bioéthique :

- 70 % des Français sont opposés au maintien du texte du gouvernement
- 58 % demandent au moins la suspension du texte pour cause d'absence de consensus entre les députés et les sénateurs
- 30 % seulement veulent poursuivre sur la globalité de texte

Réforme du divorce

La crise du Covid monopolise l'information et des lois sont votées très discrètement. C'est ainsi qu'une énième loi adoptée récemment facilite plus encore la procédure de divorce.

Quand l'un des conjoints s'oppose au divorce (hormis une faute caractérisée) le divorce peut être demandé après 1 an de séparation effective, au lieu de 2 auparavant... et de 6 ans en 2004.

Désormais, dans un cas extrême, un des 2 conjoints pourra rompre le mariage de manière unilatérale un an après la cérémonie de mariage.

Cette réforme aligne encore plus le mariage sur le PACS, ce dernier pouvant être dénoncé unilatéralement sans préavis.

« Nous sommes passés de la logique de l'engagement sur la durée à celle du projet limité dans le temps et résiliable. Le mariage civil est devenu un projet et non plus une promesse » analysent Alexandre Stobinsky, magistrat au tribunal de Créteil et Denis

Moreau, professeur de philosophie à Nantes.

Le mariage est ainsi moins bien protégé qu'un contrat.

En effet, la rupture d'un contrat, sans manquement à une quelconque obligation, est très sévèrement réprimée par la jurisprudence.

Il y a bien l'article 266 du code civil qui prévoit des dommages et intérêts lorsque la dissolution de l'union fait subir à l'époux des conséquences d'une particulière gravité, mais il est méconnu et très peu appliqué.

CHASSE AUX PHOTOS

Nous recherchons des photos prises lors des activités de l'AGFV auxquelles vous ou vos enfants avez participé : braderies, cours, etc...

Il est souhaitable que ces photos évoquent toutes les activités : les braderies, les cours, la cuisine, l'art floral et le groupe Old Up, etc... montrant des vues générales mais aussi les participants ou élèves et les animateurs, professeurs ou bénévoles en action.



Nous cherchons aussi des photos d'événements anciens, même en noir et blanc. Nous vous les renverrons après utilisation, si vous le souhaitez.

Vous pouvez nous confier vos photos sous formes argentique ou électronique, soit par courrier postal à AGFV-La Forge, 89 avenue du Général Leclerc, 78220 Viroflay, soit par mail à : agfv2@wanadoo.fr ou eric.fortuit@wanadoo.fr

Nous avons l'intention de réaliser un diaporama de présentation de l'association. Soyez-en remerciés par avance.

RETOUR SUR LE CLUB DES CINQ

Dans notre bulletin de juin 2016 (N°18), Raphaëlle Leclerc attirait notre attention dans un article intitulé : **Retraduire/Réécrire le Club des 5.**



Voici ce qu'elle nous disait : *L'achat d'un épisode de la série « le Club des Cinq » écrit par Enid Blyton en remplacement d'un livre usé, réserve des surprises. Le livre édité en 2007 a été entièrement réécrit/retraduit.*

L'intrigue n'a pas changé, mais la rédaction du livre a été modifiée. Dans l'édition ancienne, le texte était écrit au passé simple ; c'est le présent de narration qui est utilisé dans l'édition de 2007. Le pronom personnel « nous » est fréquemment remplacé

par des « on » inélégants. Le texte est en général appauvri et vulgarisé. Ce livre est devenu un pur produit commercial, insipide, sans style.

Une question se pose : pourquoi les éditions Hachette se sont-elles donné la peine de réécrire ces textes, opération certainement coûteuse, en les simplifiant ? Les enfants d'aujourd'hui seraient-ils incapables de comprendre ce qui a enchanté la génération d'avant ? Doit-on en conclure que les éditions Hachette, constatant la baisse de niveau des lecteurs, ont décidé d'accompagner ce mouvement au lieu de le combattre ?

C*ar si l'on renonce à proposer aux enfants des textes bien écrits, comment espérer qu'ils puissent enrichir leur vocabulaire ?*

Bonne nouvelle

Le groupe Hachette abandonne les versions du « Club des Cinq » d'Enid Blyton, réécrites il y a quelques années pour être mises au goût du jour...

l'expérience s'est révélée un échec complet :

les ventes se sont effondrées et les versions d'origine s'arrachaient sur eBay ou le bon coin !

OLD UP : 51ème rencontre

Nos livres coups de

La dernière réunion « old up » fut consacrée à des échanges sur nos lectures récentes. Les vacances scolaires de la Toussaint, associées au couvre-feu, ont peut-être libéré du temps pour découvrir quelques petites merveilles... Voici quelques titres :

- La chute de Rome de Bryan Ward-Perkins – Alma Editeur
- Changer l'eau des fleurs - Valérie Perrin - Poche
- Les oubliés du dimanche - Valérie Perrin - Poche
- Et la lumière - Jacques Lusseyran - Poche
- Le grand roman des Maths - Mickaël Launay -Poche
- Risques et dérives de la vie religieuse - Dymas de Lassus - Cerf
- Les grâces - Delphine de Vigan - Poche
- Là où chantent les écrevisses - Delia Owens – Seuil
- Dans la forêt - Jean Hegland – Poche
- Les inséparables - Dominique Missika - Le livre de Poche
- L'énigme de la chambre 622 - Joël Dicker - Fallois
- Chanson bretonne - JMG Le Clezio - Gallimard
- Les gens heureux lisent et boivent du café – Agnès Martin - Lugand
- La vie est facile, ne t'inquiète pas – Agnès Martin-Lugand -Pocket
- Nos résiliences - Agnès Martin-Lugand – Michel Lafon
- Les blessures du silence - Natacha Colestreme - Le livre de Poche
- Ame brisée - Akira Mizubayashi – Gallimard
- La brodeuse de Winchester – Tracy Chevalier – Quai Voltaire
- Étés anglais – Elizabeth Jane Howard – Quai Voltaire

Une histoire vraie et touchante pour mieux comprendre ce qu'est l'illettrisme

Le récit impensable et le parcours exceptionnel, d'une femme autrefois illettrée. Après des années à cacher ses difficultés, à ne jamais oser avouer qu'elle n'y arrivait pas, Aline Le Guluche a appris à lire.



Dans ce témoignage touchant, elle raconte son parcours depuis l'école où elle entre l'année de ses 6 ans, jusqu'à ce jour où elle a enfin pu lire un livre... à 50 ans.

Old up- 52ème rencontre

Vendredi 26 mars 2021 de 10h à 12h

" Pour de nouveaux échanges sur nos lectures "

Cette rencontre se tiendra en zoom. Inscrivez-vous auprès d'Aliette pour recevoir le lien.

Renseignements :

Aliette de Larminat : aliette.delarminat29@gmail.com - Marie-Nicole Henckes : marienicole.henckes@yahoo.com

EN VRAC

Reconnaître un AVC, accident vasculaire cérébral

AVC : V.I.T.E. le 15 !

- V Visage paralysé
- I Inertie d'un membre
- T Trouble de la parole
- E En urgence appelez le 15



Beaucoup confondent les signes d'une attaque cardiaque avec l'AVC et, pire, certains n'en savent rien du tout. Très, très important, il faut absolument faire circuler cette vidéo.

Vous pouvez sauver des amis.

<https://www.youtube.com/watch?v=IPR4mpLZohY>

Copiez ce lien dans votre navigateur

~~~~~

### Le luxe

Nous croyions que le luxe était ce qui est rare, cher et exclusif, tout ce qui nous semblait inaccessible. Aujourd'hui, nous nous rendons compte que le luxe, c'était ces petites choses que nous ne valorisons pas.

Le luxe, c'est d'être en bonne santé, loin des hôpitaux

Le luxe, c'est de pouvoir se promener dans la rue et de respirer sans masque

Le luxe, c'est de se réunir avec la famille et les amis

Le luxe, c'est ces regards et ces sourires

Le luxe, c'est les câlins et les bisous

Le luxe, c'est regarder le coucher de soleil à la terrasse d'un café

Tout cela était le luxe et nous ne le savions pas.



~~~~~

Donnons la parole aux mères



Participez à l'enquête sur les " 1000 premiers jours côté mères " en répondant au questionnaire en ligne sur :

<https://mmmfrance.org/>

~~~~~

### La téléconsultation 100% remboursée jusqu'à fin 2021

**C**onfidentielle jusqu'à l'annonce du premier confinement, la pratique consistant à consulter un médecin à distance, via Internet, s'est depuis imposée dans le quotidien des Français. À tel point que le gouvernement a décidé que le remboursement intégral de la téléconsultation par l'Assurance maladie serait prolongé jusqu'à fin 2021\*.

En vigueur depuis le 18 mars dernier, la prise en charge à 100 % de ces actes avait été prorogée, une première fois, jusqu'au 31 décembre 2020. Entre le 15 septembre 2018 et le 18 mars 2020, la téléconsultation médicale était déjà prise en charge par l'Assurance maladie, mais à 70 %, à l'instar d'une consultation classique.



\* Le projet de loi était adopté mais sous réserve de la saisine et censure du Conseil Constitutionnel à la date où nous imprimions ce magazine. Macif janvier 2021.

**Objectifs :** lutter contre les déserts médicaux, entre autres.

## L'Udaf des Yvelines ouvre un Point Conseil budget

**Les budgets de nombreuses familles se trouvent fragilisés, que ce soit par une mise au chômage partiel, l'impossibilité de trouver un nouvel emploi ou encore l'arrêt d'une activité. Ce sont notamment à ces familles que le Point conseil budget de l'Udaf des Yvelines peut apporter une aide.**

Inscrit dans la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté du Gouvernement en 2018, le déploiement de 400 Points conseil budget sur l'ensemble du territoire est effectif depuis le début de l'année 2020. Le réseau national des Udaf porte près de 180 Points conseil budget partout en France. Dans le département des Yvelines, l'Udaf 78 a été labellisée et est en charge d'un Point conseil budget.

Nos conseillers ont vocation à accompagner les familles dans leurs difficultés budgétaires pour préserver leur pouvoir d'achat, éviter les frais d'incidents bancaires, et contribuer à lutter contre le surendettement. « Notre objectif est de rompre le cercle vicieux de l'endettement et permettre aux personnes conseillées de se sentir moins seules face à leurs problèmes financiers » explique Karine CHANTEMARGUE, Directrice de l'Udaf des Yvelines.

Les conseils sont personnalisés, et le suivi est confidentiel et entièrement gratuit pour toutes les personnes qui le souhaitent. Que ce soit pour faire une demande d'étalement de crédit, rédiger un courrier à sa banque, solliciter une aide de l'État, ou tout simplement faire le point sur ses dépenses, il est possible de nous contacter. Les missions de l'UDAF des Yvelines : défense des intérêts moraux et matériels des familles Yvelinoises et la défense des consommateurs constituent le gage d'un accompagnement de qualité.

L'Udaf 78 accueille toute personne rencontrant une difficulté budgétaire dans ses locaux 5, rue de l'Assemblée Nationale à VERSAILLES (entretien en visioconférence possible).  
Contact : 07 71 61 24 44 / [pcb@udaf78.asso.fr](mailto:pcb@udaf78.asso.fr).

**Pour en savoir plus :** [www.udaf78.com](http://www.udaf78.com) / [www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)  
[www.mesquestionsdargent.fr/](http://www.mesquestionsdargent.fr/)

Contact presse : Karine CHANTEMARGUE  
[kchantemargue@udaf78.asso.fr](mailto:kchantemargue@udaf78.asso.fr)  
06 08 94 67 55

Institution engagée avec et pour les familles depuis 1945, l'Udaf 78, est l'experte des réalités de vie des familles. Reconnue d'intérêt général, elle est le porte-parole officiel des familles du département auprès des pouvoirs publics locaux. Membre de l'Unaf, elle participe à la représentation de l'ensemble des 18 millions de familles qui vivent en France, et contribue à leur représentation au niveau départemental.  
[www.udaf78.com](http://www.udaf78.com)



## De quoi s'agit-il ?

- Un lieu ouvert à tous
- Un expert à votre écoute
- Des conseils gratuits et personnalisés

## Pourquoi ?

- Faire face à une situation financière difficile
- Anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle
- Améliorer la gestion de votre budget
- Financer un projet (microcrédit)

## Venez à notre rencontre

Permanence sur rendez-vous à Versailles  
5 rue de l'Assemblée Nationale

### Renseignements :

Email : [pcb@udaf78.asso.fr](mailto:pcb@udaf78.asso.fr)  
Tél : 07 71 61 24 44



[www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)  
[www.mesquestionsdargent](http://www.mesquestionsdargent)



STRATÉGIE  
DE PRÉVENTION ET  
DE LUTTE CONTRE  
LA PAUVRETÉ

## LE CONFINEMENT, COMMENT L'AVONS-NOUS VÉCU ?

**N**ous étions à la maison mon épouse et moi ainsi que notre fille Perrine, son mari Adrien et leurs filles Astrid, 2 ans, et Alix, 2 mois, le dimanche qui a précédé le confinement.

Après réflexion (courte) nos enfants ont souhaité rester sur place à Viroflay plutôt que réintégrer leur appartement parisien et nous les avons accueillis avec plaisir.

Ce confinement prévu initialement pour 15 jours a duré 10 semaines, sous cloche, à l'ombre de la maudite boule noire et crochue du COVID !

Monique, très inquiète à propos du Covid, a pris l'organisation de la maison d'une main ferme. Nous avons donc vécu en quasi autarcie, les commerçants venant à nous puisque nous ne sortions pas. Un grand " Merci " au boulanger qui nous a apporté le pain, au boucher qui nous a livré poulets et rôtis, et même fromages, et au primeur pour les légumes variés, sans que nous les ayons vus au préalable. La grande sortie journalière, d'au maximum 1 heure à moins de 1 km, nous a permis de souffler un peu : nous avons donc parcouru nombre de sentes et rues de Viroflay que nous ne connaissions pas, en faisant des zigzag dans notre commune. Parfois, nous nous sommes osés dans les bois, espérant échapper à la maréchaussée !

**A**drien, féru d'informatique, nous a initiés aux « drive » et nous voilà faisant nos courses sur l'ordinateur et allant dans le parking d'Auchan recevoir nos sacs de produits, livrés sans contact aucun, juste bonjour, au revoir et merci. Finalement les rayons virtuels sont aussi longs à parcourir que les étals réels !

Astrid et Alix ont joué dans le jardin (exceptionnellement pour nous rendre le confinement plus agréable, le temps a été au beau fixe) sans

se rendre compte qu'il y avait quelque chose d'anormal. Adrien était en télétravail et une pièce lui était nécessaire, afin de participer aux vidéo conférences zoom qui se succédaient à longueur de journée.

Monique nous a fait un régime d'enfer et nous avons tous pris du poids.

**T**out s'est bien passé, mais cette période a quand même été aussi charmante que fatigante. Une cohabitation aussi longue ne va pas sans petits énervements ! Toutes nos activités extérieures suspendues nous ont manqué, de même que tout ce qui est lié à la culture. Nous étions réduits aux activités dites « essentielles » !



A la recherche des œufs de Pâques disséminés dans le jardin

**Y**aura-t'il pour nous un "Après-Confinement" différent de la vie d'avant ? Sans doute un peu ! Nous avons compris que rien n'est acquis pour toujours, que la nature est un bien commun à respecter, que la famille est un pilier indispensable, que certaines valeurs comme la solidarité et l'empathie ne doivent pas être oubliées et ... qu'il faut être collectivement prêt aux pandémies !

En tous cas une tranche de vie qu'on ne regrettera pas !!!

**Eric Fortuit**

## Et vous, chers adhérents et adhérentes de l'AGFV, à vos plumes !

### Comment avez-vous vécu les confinements ?

**C**omment avez-vous passé les fêtes de Noël sans vos enfants et petits-enfants à cause du Covid ? Et vous, jeunes étudiants, comment vivez-vous cette année scolaire, avec les cours via internet, sans contact avec vos amis et professeurs ? Et vous, jeunes parents qui avez dû être en télétravail avec vos chers bambins dans les jambes ?

Dites-le-nous avant le 1er juin, avec un texte de 10-15 lignes environ ou un dessin ! Nous les publierons dans le prochain bulletin.

**Trois prix de 50€, 40€ et 30 € seront décernés aux 3 meilleurs articles ou dessins.**

Le choix du jury, composé de membres du Conseil de l'AGFV, sera souverain.

